



SOCIÉTÉ SAINTAISE DE TIR

Saintes, le 14 Aout 2022

Ce présent courrier tient lieu de convocation.

Madame, Monsieur

La Société Saintaise de Tir organise son Assemblée Générale Ordinaire le

LE 17 SEPTEMBRE 2022 A 14 h 30 AU STAND PAPY ROULANT

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- Rapport moral,
- Vote du rapport moral,
- Rapport d'activités,
- Vote du rapport d'activités,
- -Rapport financier – vote du rapport financier,
- Cotisation pour la saison à venir,
- Désignation des représentants de l'Assemblée de la Ligue – Vote,
- Questions diverses,
- Clôture de l'assemblée,

Devant l'importance de cette assemblée générale, votre présence semble obligatoire et indispensable.

Sans licence en cours de validité, vous ne pourrez pas participer à ce vote,

La reprise des licences aura lieu à compter du 29 Aout 2022.

En cas d'absence, nous annexons à la présente un pouvoir de représentation ainsi qu'un certificat médical à faire compléter par votre médecin. **CE DERNIER DEVRA IMPERATIVEMENT ETRE SCANNE SUR EDEN.**

Vous remerciant par avance pour votre présence,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations sportives

Le Président,

Jean-Pierre BERNARD